



Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS DE PROMULGATION


EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

QUE:

À la séance extraordinaire du 21 mai 2020, le Conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton a adopté le règlement numéro 364 intitulé : "RÈGLEMENT N^o 364 ÉTABLISSANT UNE TARIFICATION POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE PONCEAUX DANS LE RANG 6".

En raison du contexte sanitaire actuel, ce règlement est disponible pour consultation sur demande au préalable adressée au directeur général et secrétaire-trésorier.

DONNÉ À SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON CE HUITIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE VINGT.

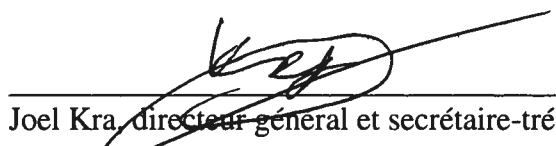


Joel Kra, directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussigné, Joel Kra, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que j'ai publié le présent avis à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité le 8 juin 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce huitième jour du mois de juin deux mille vingt.



Joel Kra, directeur général et secrétaire-trésorier